

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

SIMPLIFIER LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL PAR LA COLLECTIVITÉ UNIQUE - (N° 2606)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 69

AMENDEMENT

présenté par
M. Sother

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Avant le 1^{er} janvier 2027, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant les coûts, les dépenses nouvelles et les économies potentielles projetées pour la région Grand-Est et la Collectivité européenne d'Alsace à la suite de ce transfert de compétences.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement sollicite un rapport sur les coûts, les dépenses nouvelles et les économies potentielles du transfert de compétences organisé par cette proposition de loi.

En effet, pour un texte aussi important, nous ne disposons d'aucune étude d'impact pour évaluer le rapport coûts et avantages de cette défusion.

Un inconnu qui est à l'image de ce texte, jetant les deux collectivités dans l'incertitude tant il est bâclé et précipité.